

Le Port, le 2 septembre 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU PORT  
AVENUE DES CHAGOS - CS51194  
7829 LE PORT  
TÉLÉPHONE : 02 62 42 08 27  
Courriel : t104001@dgfip.finances.gouv.fr

**COMMENT NOUS JOINDRE**

Jours et heures d'ouverture : lundi au vendredi 7h30 12h00  
Exception : (Avec ou sans RDV)  
Affaire suivie par : Gilles LE PODER  
Téléphone : 02 62 42 48 70  
Télécopie : 02 62 43 07 33

**Objet : Délégations de pouvoirs et de signatures**

Je soussigné, Gilles LE PODER, Administrateur des finances publiques, affecté en qualité de comptable au Centre des finances publiques du PORT à compter du 01/07/2019 par décision du 14/12/2018 déclare :

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIRS**

- constituer pour mandataire spécial et général à compter du 01/09/2019 :
- Mme Farahnaz AMODE-ROBERT, Inspectrice des finances publiques
- M. Jimmy MANIKOM-PERMAL, Inspecteur des finances publiques
- leur donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le CDFiP du PORT,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie du PORT et aux affaires qui s'y rattachent.

## ARTICLE 2 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

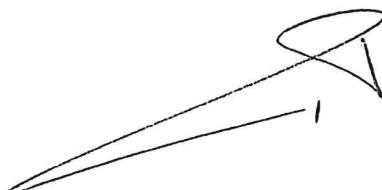
En cas d'empêchement du Trésorier ou de ses Adjoints, délégation spéciale de signature est donnée pour signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur Service à :

- Mme Frédérique CHEVALIER, Contrôleur principal des finances publiques
- M. David LAW-KAM, Contrôleur principal des finances publiques
- Mme Laureen CAFAGA, Contrôleur des finances publiques
- M. Naim NOSBE, Contrôleur des finances publiques
- Mme Pascale HOARAU, Contrôleur des finances publiques
- Mme Annie FONTELLIO , Contrôleur des finances publiques
- M Philippe CHEVALIER, Contrôleur des finances publiques
- Mme Katherine BEGUE, Contrôleur des finances publiques

## ARTICLE 3 : PUBLICITE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Gilles LE PODER  
Bon pour pouvoir,  
Signature du mandant

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.